



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/346
17 septembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Point 72 f) de l'ordre du jour provisoire*

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE DE LA DOUZIEME
SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement
en Afrique, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le
désarmement en Asie et dans le Pacifique et Centre régional des
Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement
en Amérique latine et dans les Caraïbes

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	2
II. FONCTIONNEMENT DES CENTRES REGIONAUX	3 - 42	2
A. Centre régional en Afrique	6 - 17	2
B. Centre régional en Amérique latine et dans les Caraïbes	18 - 29	4
C. Centre régional en Asie et dans le Pacifique . .	30 - 42	7

* A/48/150 et Corr.1.

I. INTRODUCTION

1. Le 9 décembre 1992, l'Assemblée générale a adopté, sans la mettre aux voix, la décision 47/421, intitulée "Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes". Dans cette décision, l'Assemblée générale a, notamment, prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa quarante-huitième session des activités des centres régionaux.

2. Le présent rapport a été établi conformément à cette demande et porte sur la période allant d'août 1992 à juillet 1993.

II. FONCTIONNEMENT DES CENTRES REGIONAUX

3. Il convient de rappeler que dans sa résolution 46/37 F du 9 décembre 1991 concernant les centres régionaux, l'Assemblée générale a décidé que pour continuer d'assurer la viabilité financière des centres régionaux, leurs dépenses d'administration seront imputées sur le budget ordinaire. Par la suite, dans son rapport sur les prévisions révisées dans le cadre du budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993 (A/C.5/47/62), soumis à l'Assemblée générale lors de sa quarante-septième session, le Secrétaire général a indiqué qu'un crédit supplémentaire d'un montant de 300 000 dollars serait nécessaire pour couvrir les dépenses d'administration - prévues pour 1993 - des trois centres régionaux. Par sa résolution 47/219 B du 6 mai 1993, l'Assemblée générale a autorisé l'engagement de 150 000 dollars des Etats-Unis de dépenses au chapitre 37 (Département des affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993, afin de pourvoir aux dépenses d'administration des centres régionaux en question.

4. Le Secrétaire général souligne que, conformément aux conditions régissant la création des centres régionaux, les contributions volontaires demeurent la principale source de financement de leurs activités et, partant, sont indispensables à la réalisation des tâches qui leur sont assignées.

5. Durant la période considérée, la situation financière des centres régionaux est demeurée précaire, en raison de la diminution continue des contributions volontaires versées à leurs fonds d'affectation spéciale. En conséquence, les programmes des centres ont été revus à la baisse et leurs activités considérablement réduites.

A. Centre régional en Afrique

6. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a été créé en 1986. Il fonctionne sous les auspices du Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat, qui sert de centre de liaison pour la coordination des apports des organismes, programmes et institutions des Nations Unies s'intéressant à ses activités. Le Centre est situé à Lomé (Togo).

1. Objectifs et activités du Centre

7. Le Centre a continué de s'acquitter du mandat qui lui a été conféré par la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1985. Selon cette résolution, "le Centre fournira aux Etats Membres de la région africaine, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les initiatives qu'ils prendront et les autres efforts qu'ils feront en vue de mener dans la région une action de paix, de limitation des armements et de désarmement, en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine, et il coordonnera les activités régionales entreprises en Afrique au titre de la Campagne mondiale pour le désarmement" (rebaptisée en 1992 Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement).

8. Durant la période à l'examen, les activités du Centre ont consisté principalement à diffuser des informations sur le désarmement, la paix et la sécurité dans le contexte africain. En raison des graves difficultés financières auxquelles le Centre est confronté, et au vu de la situation locale qui prévaut actuellement, le Centre a réduit considérablement ses activités.

9. Du 24 au 26 février 1993, un Séminaire international sur les mesures de confiance et de sécurité en Afrique australe a été organisé à Windhoek (Namibie) par le Centre, en coopération avec le Gouvernement namibien et le bureau de la Fondation Friedrich Ebert en Namibie. Ont assisté à ce séminaire des experts militaires et civils de haut rang venant des Etats membres de la Southern Africa Development Community (SADC). Des experts de l'African National Congress ainsi que des chercheurs et des spécialistes venant de l'Afrique du Sud, d'autres régions de l'Afrique ou d'autres pays ont été également invités à y participer.

10. Les allocutions d'ouverture ont été prononcées par M. Peter Mweshihange, Ministre namibien de la défense, au nom du gouvernement hôte, et M. Johan Nordenfelt, Directeur du Programme des Nations Unies contre l'apartheid et pour les droits des Palestiniens. Par la suite, le général de corps d'armée M. S. Merafhe, Ministre des affaires présidentielles et de l'administration publique du Botswana, a prononcé une allocution liminaire au nom du Président du Botswana, Président en exercice de la SADC.

11. L'objectif principal du séminaire était de fournir aux participants l'occasion d'explorer les différents voies et moyens de promouvoir la confiance mutuelle dans les relations entre les Etats de l'Afrique australe, aux fins de l'amélioration des possibilités de développement durant la période de l'après-apartheid. Les questions examinées lors de ce séminaire ont porté sur les thèmes suivants : les opérations militaires et de maintien de la paix en Afrique; la sécurité et les dividendes de la paix; la sécurité en Afrique australe : situation actuelle; la Conférence de Stockholm sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe : les enseignements pour l'Afrique australe; les relations entre civils et militaires; la responsabilité et la transparence dans les questions relevant de la défense nationale; les incidences des conditions socio-économiques et des problèmes des réfugiés et de la démobilisation des troupes sur la paix, le progrès et la stabilité en Afrique australe; les mécanismes de suivi et les valeurs communes en matière de droits de l'homme et conduite des affaires en Afrique australe; le renforcement de la confiance et de la sécurité dans le domaine militaire; l'intégration des forces gouvernementales et de la guérilla;

le désarmement, la démobilisation et la formation militaire conjointe en Afrique australe; les accords éventuels sur la sécurité et la défense commune en Afrique australe. Les documents présentés au séminaire ont été publiés par le Bureau des affaires de désarmement dans le numéro 14 de ses Topical Papers Series.

12. En outre, le Centre a fourni un appui matériel et d'organisation à la réunion du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, tenue du 8 au 12 mars 1993 à Bujumbura (Burundi). Le Centre a fourni également l'appui nécessaire à la dernière réunion du Comité pour 1993, qui s'est tenue à Libreville (Gabon) du 30 août au 3 septembre.

13. Faute de ressources financières suffisantes, l'atelier sur la question des réfugiés et de la sécurité régionale en Afrique de l'Est, dont le Gouvernement kényen avait proposé qu'il se tînt à Nairobi dans le courant du deuxième trimestre de 1993, a été reporté.

14. Concernant les activités en matière d'information, le Centre a continué à publier, aux fins d'une large diffusion, son bulletin trimestriel intitulé Bulletin africain de la paix, qui traite principalement des faits nouveaux intervenus dans le domaine du désarmement et d'autres domaines connexes en Afrique.

15. Répondant à des invitations adressées au Centre, son directeur par intérim a participé à une conférence internationale sur la sécurité, la coopération et le développement en Afrique australe, organisée par l'Institut de recherche pour la paix de Francfort, du 23 au 27 mai 1993 à Windhoek (Namibie); il y a fait un exposé sur le thème : "La sécurité collective et l'Agenda pour la paix : évaluation des éléments pertinents". Le Centre a été également représenté à un atelier organisé par le Conseil pour le développement de la recherche économique et sociale en Afrique, tenu à Accra (Ghana) du 21 au 23 avril 1993.

2. Dotation en effectifs et financement

16. En application du paragraphe 3 de la résolution 44/117 F de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1989, un poste de directeur du Centre a été créé, dans le cadre du budget ordinaire, en janvier 1990. Depuis la démission du Directeur en juillet 1992, le Centre a été dirigé par un directeur par intérim. Par ailleurs, les graves difficultés financières que connaissent les centres régionaux ont rendu nécessaire le gel, depuis le 1er juillet 1993, de trois postes d'agent des services généraux du Centre.

17. Depuis que le Secrétaire général a présenté son précédent rapport (A/47/359), des contributions volontaires d'un montant de 114 478 dollars ont été annoncées au Centre et, au mois de juillet 1993, 133 563 dollars avaient été reçus au total. Le Secrétaire général exprime sa gratitude aux Gouvernements danois, finlandais, français, italien et norvégien, de même qu'à la Fondation Friedrich Ebert, pour leurs généreuses contributions.

B. Centre régional en Amérique latine et dans les Caraïbes

18. Créé en 1987, le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes fonctionne sous les auspices du Bureau des affaires de désarmement qui sert de

centre de liaison pour la coordination des apports des organismes, programmes et institutions des Nations Unies qui s'intéressent à ses activités. Le Centre est situé à Lima (Pérou).

1. Objectifs et activités du Centre

19. L'Assemblée générale, dans sa résolution 41/60 J du 3 décembre 1986, a décidé que le Centre fournirait aux Etats Membres de la région de l'Amérique latine, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les initiatives qu'ils prendraient et les autres efforts qu'ils feraient en vue de mener une action de paix et de désarmement et de promouvoir le développement économique et social par une réaffectation judicieuse des ressources disponibles, et qu'il coordonnerait les activités régionales menées en Amérique latine au titre de la Campagne mondiale pour le désarmement (rebaptisée Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement).

20. Durant la période à l'examen, allant d'août 1992 à juillet 1993, le Centre a continué, dans des conditions financières très difficiles et dans toute la mesure du possible, à s'acquitter de son mandat, à élargir ses contacts et à étendre sa coopération avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les centres de recherche, les institutions universitaires et autres, ainsi qu'avec les autres organes des Nations Unies, afin de servir les objectifs qui lui ont été assignés.

21. Dans le cadre de son programme visant à mieux faire comprendre les questions de sécurité régionale, le Centre a organisé, le 1er octobre 1992, une journée d'étude consacrée aux dépenses militaires des pays d'Amérique du Sud par rapport aux dépenses publiques globales en général et à celles qui sont consacrées au secteur social en particulier. Des diplomates, des chercheurs et des militaires péruviens ont participé à cette journée d'étude.

22. Le Centre a organisé, en collaboration avec le Bureau des affaires de désarmement, un séminaire régional sur la prolifération des armes et les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité en Amérique latine, qui s'est tenu à Asuncion (Paraguay) du 18 au 20 janvier 1993. Ce séminaire, qui a été en grande partie financé par des contributions volontaires du Gouvernement canadien, a également bénéficié du soutien financier des Gouvernements norvégien et paraguayen. Il a été inauguré par M. Marcos Martinez Mendieta, Ministre des affaires étrangères par intérim du Paraguay. Une quarantaine d'experts gouvernementaux, de militaires et d'universitaires de la région ou d'ailleurs ont participé à ces travaux à titre personnel. Le séminaire était axé sur trois grands thèmes : la dimension militaire de la sécurité; la sécurité et ses aspects économiques; et les mécanismes régionaux qui permettent d'enregistrer les transferts d'armement, de réserver les transferts de technologies mixtes à des utilisations exclusivement civiles et de maintenir des consultations interétatiques sur ces questions. Certaines des communications qui y ont été présentées ont été ultérieurement publiées par le Centre dans une brochure spéciale.

23. Le 23 juin 1993, le Centre a organisé dans ses locaux, à l'intention d'universitaires, d'officiers en retraite, de diplomates étrangers en poste à Lima et de diplomates péruviens, une journée d'étude consacrée aux problèmes stratégiques de l'hémisphère.

24. Le jour suivant, 24 juin, le Centre a tenu, à l'intention des membres de l'Association des attachés militaires accrédités au Pérou, son troisième séminaire annuel sur le rôle des forces armées latino-américaines à l'aube du XXI^e siècle, compte tenu du climat démocratique et de paix régnant actuellement dans la région. Le 25 juin, le Centre péruvien des hautes études militaires a organisé une journée d'étude analogue à l'intention de ses propres étudiants et des élèves de l'École militaire de l'armée péruvienne.

25. Le Centre a été représenté par son Directeur : a) au Forum sur la sécurité dans l'hémisphère tenu le 3 août 1992, à la Paz (Bolivie), à l'invitation de la Escuela de Altos Estudios Nacionales (École des hautes études nationales), et b) à la Journée internationale de la paix célébrée au Centre péruvien pour une paix permanente, le 15 septembre 1992. Le Directeur a participé au Forum, en qualité d'orateur invité, et, à la Journée de la paix, il a prononcé une allocution liminaire.

26. En dépit de ses difficultés financières, le Centre est parvenu, grâce à son programme de publications et à des contacts noués avec un réseau régional d'institutions publiques et privées, à poursuivre activement son action dans la région. Il a continué de publier son bulletin d'information trimestriel, Boletín, qui est adressé à des centres de recherches, à des organisations non gouvernementales, aux bibliothèques ainsi qu'à différentes organisations dans toute la région. Sa bibliothèque de référence continue de servir aux étudiants et aux chercheurs qui s'intéressent aux questions liées à la paix, à la sécurité, au désarmement et au développement de la région. Grâce à des contacts noués avec les universités, le Centre a également apporté son appui aux études et aux travaux de recherche de premier et de second cycle universitaire consacrés au désarmement.

27. Le Centre a également offert au Gouvernement chilien une aide pour l'organisation les 9 et 10 septembre 1993 à Santiago d'un atelier sur les armes chimiques, et également au Gouvernement équatorien et à son Académie diplomatique pour l'organisation à Quito, du 15 au 17 septembre 1993, d'un séminaire sur le désarmement et la sécurité en Amérique latine.

2. Dotation en effectifs et financement

28. Suite à la création en 1991 par l'Assemblée générale d'un poste de directeur de la catégorie des administrateurs hors classe, financé au titre du budget ordinaire, le Directeur du Centre, qui assume également les fonctions de directeur du Centre d'information des Nations Unies à Lima, a été nommé et a pris ses fonctions le 31 juillet 1991. Le Centre continue de partager ses locaux avec le Centre d'information des Nations Unies.

29. Depuis le précédent rapport (A/47/359) du Secrétaire général, des contributions volontaires d'un montant de 103 243 dollars ont été annoncées au Centre et, au mois de juillet 1993, un total de 137 129 dollars avaient été reçus. Le Secrétaire général tient à exprimer sa gratitude aux Gouvernements canadien, colombien, italien, mexicain, norvégien et espagnol pour leurs généreuses contributions.

C. Centre régional en Asie et dans le Pacifique

30. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, créé en 1988, fonctionne sous les auspices du Bureau des affaires de désarmement qui sert de point de liaison pour la coordination des apports des Etats Membres, des organisations non gouvernementales, et des organes, programmes et institutions concernés du système des Nations Unies qui s'intéressent à ses activités. Le Centre est situé à Katmandou (Népal).

1. Objectifs et activités du Centre

31. Par sa résolution 42/39 du 30 novembre 1987, l'Assemblée générale a décidé que le Centre régional fournirait aux Etats Membres de la région d'Asie, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les initiatives qu'ils prendraient et les autres efforts qu'ils feraient en vue de mener une action de paix et de désarmement, par une utilisation judicieuse des ressources disponibles, et qu'il coordonnerait les activités régionales menées en Asie au titre de la Campagne mondiale pour le désarmement (rebaptisée Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement).

32. Le Centre, qui a été ouvert le 30 janvier 1989, a poursuivi ses activités conformément au mandat énoncé plus haut. Bien qu'il ne dispose que de ressources financières assez limitées, il est parvenu à organiser deux importantes réunions régionales qui se sont tenues respectivement à Katmandou et à Tokyo, ainsi que trois séminaires d'une durée d'un jour qui ont eu lieu à Kyoto, Nagasaki et Hiroshima. Son action consiste également à diffuser des informations sur les activités menées par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement, et à répondre aux questions du grand public, des étudiants et des organisations non gouvernementales.

33. Depuis qu'il a été nommé en septembre 1992, le Directeur a tenu, tant à New York qu'à Katmandou, une série de consultations avec des Etats Membres, et il a eu, lors des réunions organisées par le Centre, plusieurs entretiens avec des chercheurs universitaires dont il souhaitait obtenir l'avis pour savoir comment faire un usage optimal du Centre et faire en sorte que celui-ci puisse s'acquitter le plus efficacement possible de son mandat. Comme l'ont montré les consultations en question, l'on s'accorde largement à reconnaître que le Centre devrait inciter les régions et les sous-régions à dialoguer entre elles afin de renforcer la confiance et de promouvoir la sécurité et le désarmement, en organisant des réunions régionales dont l'ordre du jour serait axé sur ces questions. En outre, l'on a accueilli très favorablement l'idée de créer un réseau étroitement quadrillé qui, en reliant le Centre à toutes les branches qu'il possède dans la région, permettrait d'échanger des données et des informations relatives aux questions de sécurité et de désarmement.

34. Une réunion régionale, - la quatrième du genre - sur "La sécurité nationale et le renforcement de la confiance dans la région de l'Asie et du Pacifique" s'est tenue à Katmandou du 1er au 3 février 1993. Elle a été inauguré par M. Girija Prasad Koirara, Premier Ministre du Népal. Trente-huit participants, représentants de gouvernements, d'instituts de recherche, de médias et d'organisations non gouvernementales y ont pris part. Tout en tenant compte des changements incessants qui se produisent sur la scène internationale et dans le domaine de la sécurité régionale, les participants à la réunion se sont penchés

sur les nouveaux aspects politiques et militaires de la situation ainsi que sur les nouveaux types de défis que posaient les problèmes internes et transnationaux des pays de la région. Les participants ont aussi abordé les questions suivantes : sécurité nationale et contrôle régional des armements; problèmes frontaliers et territoriaux dans la région de l'Asie et du Pacifique. Les principales communications qui ont été présentées au cours de cette réunion ont été par la suite publiées par le Bureau des affaires de désarmement dans le Numéro 13 de la série Tropical Papers.

35. Le Centre régional a organisé, en collaboration avec le Gouvernement japonais, une conférence sur le désarmement intitulée "National security in the interdependent world" (Sécurité nationale dans un monde interdépendant) qui s'est tenue du 13 au 16 avril 1993 à Kyoto (Japon). La conférence a été inaugurée par le Vice Ministre parlementaire japonais des affaires étrangères, M. Kouji Kakizawa, par le Gouverneur de la préfecture de Kyoto, M. Teiichi Aramaki et par le Maire de Kyoto, M. Tomoyuki Tanabe.

36. Quatre-vingts participants, représentants de gouvernements, d'universités, d'instituts de recherche, d'organisations non gouvernementales et de médias de la région et d'ailleurs y ont pris part. Deux jours ont été consacrés aux exposés des orateurs invités suivis d'un débat général. En outre deux séances ont été consacrées à des groupes de travail qui ont pu ainsi procéder à un examen approfondi des questions traitées par la conférence.

37. Les participants à la conférence ont examiné les tendances complexes et quelque peu contradictoires qui, à l'ère de l'après-guerre froide, sont apparues dans le domaine de la sécurité nationale et ils ont tenté de mettre en évidence les nouvelles perspectives et les nouveaux défis qui, dans le domaine du désarmement, se font jour, dans un monde de plus en plus interdépendant. Ils se sont également penchés sur les questions suivantes : la non-prolifération par un contrôle international efficace; la notion de souveraineté dans un monde en évolution; le rôle des organisations régionales dans l'élargissement du dialogue politique et le renforcement de la confiance; les défis à relever pour assurer la sécurité régionale et l'application des mesures de désarmement. Les communications présentées à la conférence ont été publiées par le Bureau des affaires de désarmement dans le Numéro 16 de la série Tropical Papers.

38. Au moment même où la conférence de désarmement se tenait à Kyoto, le Centre a organisé à Kyoto, Nagasaki et Hiroshima, en collaboration avec les autorités locales de ces villes, trois séminaires d'un jour qui portaient respectivement sur la notification rapide, la diplomatie préventive et le désarmement (Kyoto, le 15 avril 1993); les nouveaux problèmes de désarmement et de sécurité internationale qui se posent dans un monde interdépendant (Nagasaki, le 17 avril); et l'instauration d'un dialogue et la recherche de moyens propres à assurer la sécurité collective en Asie et dans le Pacifique (Hiroshima, le 18 avril). Chacun de ces séminaires a donné lieu à la présentation de plusieurs communications portant sur des sujets bien précis, suivies par des séances de questions et de réponses au cours desquelles les intervenants ont pu avoir des échanges fructueux.

39. Le Centre prépare actuellement la convocation d'autres réunions régionales, notamment d'une réunion qui doit avoir lieu à Katmandou au début de l'année prochaine. Il est envisagé également de mener d'autres études consacrées aux principaux problèmes de désarmement et de sécurité qui se posent dans la région.

2. Dotation en effectif et financement

40. La création, en application de la résolution 44/117 de l'Assemblée générale, de postes de directeur de la catégorie des administrateurs hors classe dans chacun des trois centres régionaux a été étalée sur la période 1990-1992 et s'est faite sur une base annuelle. Le poste de directeur du Centre régional de Katmandou a été créé à titre temporaire, pour une durée de deux ans, à compter du 1er janvier 1992. C'est le 1er septembre 1992 que le Directeur du Centre a été nommé. L'Assemblée générale devrait examiner, à sa quarante-huitième session, s'il y a lieu que ce poste devienne permanent.

41. Le bureau du PNUD à Katmandou et le fonctionnaire des Nations Unies chargé de l'information ont eux aussi aidé le Centre à s'acquitter de son mandat.

42. Depuis la présentation, en 1992, du précédent rapport du Secrétaire général (A/47/359), des contributions volontaires au Centre s'élevant à 45 549 dollars ont été annoncées et, au mois de juillet 1993, un total de 35 980 dollars ont été reçus. Le Secrétaire général tient à exprimer sa gratitude aux Gouvernements italien, japonais, népalais, néo-zélandais, norvégien, de la République de Corée et thaïlandais, ainsi qu'à la Rissho Kosei kai, organisation non gouvernementale japonaise, pour leurs généreuses contributions.